

INTERVENTION 5 OCTOBRE 2014

SUJET : MOTIVATION DE VOTE POUR LE BUDGET RECTIFICATIF

« Actuellement, voter pour ou contre une loi de Budget est la seule alternative qui se présente à tout conseiller national.

La seule, car je suis parfaitement d'accord avec Son Excellence Monsieur le Ministre d'Etat qui déclarait, lors de notre dernière séance publique, que l'abstention sur un texte budgétaire n'est pas logique et même hypocrite car elle laisse au soin des autres conseillers l'adoption ou le rejet du texte budgétaire.

Il y a, au moins, deux niveaux d'appréciation d'un budget :

- Le premier est l'aspect comptable :
Un milliard de recettes et de dépenses, un excédent probable à la clôture est un résumé simple. Il ne souffre donc aucun autre commentaire.
- Le second est la vision politique qui accompagne ce projet de loi. Le paysage est moins agréable :
 - Le logement des monégasques reste la préoccupation des élus de l'Union Monégasque. L'inscription en catastrophe de forts crédits sur l'opération l'Engelin s'apparente plutôt à un rideau de fumée.

En Décembre 2012, le Ministre d'Etat s'est clairement et précisément engagé sur une livraison des appartements domaniaux de l'opération Testimonio II pour 2018. Malgré mes rappels et interrogations, aucune confirmation des délais de construction et de livraison n'a été prononcée.

Un lapsus récent du Conseiller de Gouvernement pour les Finances me laisse même penser que les calendes grecques sont une estimation du délai probable.

La perte d'un bloc entier des Tamaris pour le logement de nos compatriotes ne me convient toujours pas. De plus, ce changement de destination conduit à un surcoût non négligeable : Aux dix millions d'euros de la construction, le Gouvernement nous a répondu qu'il fallait rajouter entre sept et dix millions d'euros pour permettre le changement de destination.

Ce n'est pas comme cela que l'on s'occupe de loger nos compatriotes et leurs familles. Ce n'est pas comme cela qu'on optimise les dépenses publiques.

- La gestion du fonds de Réserve de l'Etat pose également un problème.

Le Ministre vient de nous rappeler qu'il était pour un respect strict de la Constitution. Il nous a fait une exégèse précise de sa vision de l'article 14 sur les autorisations de ratification de conventions internationales. Je ne suis pas sûr qu'il puisse avoir le même ton doctrinal et péremptoire concernant l'article 37 de cette Constitution. Cet article stipule très clairement :

« Le budget national comprend toutes les recettes et toutes les dépenses publiques de la Principauté ». (Art. 39. - Le budget fait l'objet d'un projet de loi. Il est voté et promulgué en forme de loi.)

Toutes les recettes et toutes les dépenses cela signifie les recettes et les dépenses du Budget de l'Etat mais aussi toutes les recettes et dépenses du fonds de réserve.

La commission consultative de placement des fonds, comme le terme consultatif le précise, ne devrait être qu'une commission d'information technique et le vote devrait se faire par le conseil national dans son entier que ce soit en public ou plutôt, vu la matière, en commission plénière d'étude avec donc un vote final.

- Je ne rappellerai que brièvement la proposition de notre groupe de réfléchir sur l'évolution de nos textes concernant l'amendement de la loi de Budget et qui a été balayé d'un revers de la main par le Gouvernement et sa majorité. Ce point mériterait que l'on discute calmement sur ce sujet.

Je viens de l'illustrer, le Budget n'est pas qu'une analyse comptable. C'est, aussi et surtout, la politique d'ensemble menée par le Gouvernement qui est appréciée par les représentants de la population monégasque.

Ainsi, vous l'avez compris, le voterai contre ce Budget Rectificatif 2014.

Je vous remercie pour votre attention. »

Jean François Robillon